

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 8 avril 2022

DÉLIBÉRATION N° **CD-2022/04/08-4/03****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220408-lmc100000023573-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 14/04/2022

Réception Préfet : 14/04/2022

Publication RAAD : 14/04/2022

---

Commission n° 4 – Solidarités  
Rapporteur : GBIORCZYK Anne

---

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale  
Rapporteur : SOSINSKI Sandrine

---

**OBJET :** Habilitation à l'aide sociale départementale de la Résidence Autonomie « Les Plantagenêts » de Château-Landon.

Les Résidences Autonomie sont la dénomination en vigueur depuis la loi « Adaptation de la Société au Vieillessement » de décembre 2015. Cette formule d'habitat permet à des personnes présentant une relative perte d'autonomie de vivre dans un logement adapté avec un panier de services et de prestations inclus dans leur redevance.

Trente-et-une résidences sont actuellement en activité en Seine-et-Marne. Elles peuvent être gérées par des organismes publics, associatifs ou à but lucratif. L'autorisation d'exploiter une résidence autonomie est donnée par le Département.

Cette autorisation n'entraîne pas une tarification liée à une habilitation à l'aide sociale. Ces procédures sont séparées l'une de l'autre.

La Résidence « les Plantagenêts » située à Château-Landon compte 80 places. Jusqu'au 31 mars dernier, la résidence était gérée par l'association ARPAVIE. Celle-ci était titulaire de l'autorisation d'exploitation et de l'habilitation à l'aide sociale du Département de Seine-et-Marne. L'opérateur se retire mais conserve à ce jour ces deux autorisations, dans la perspective d'autres projets à réaliser en Seine-et-Marne. C'est désormais Val Du Loing Habitat qui assure la gestion directe de cette résidence dont elle est propriétaire.

Le Département l'accompagne dans cette transition en lui créant des conditions administratives similaires afin que les résidents puissent conserver leur actuel niveau de redevance. A cette fin, après la délivrance de l'arrêté d'autorisation, par redéploiement d'une autorisation rendue au Département par un gestionnaire depuis plusieurs mois, il est proposé à l'Assemblée départementale d'accorder le bénéfice de l'aide sociale à tous les résidents des Plantagenêts, comme précédemment avec ARPAVIE.

Cette convention permettra le maintien des aides du Département aux résidents nécessaires et n'entraînera

pas de dépenses nouvelles, à nombre égal de résidents sollicitant le Département de Seine-et-Marne.

### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

VU l'article L313-8-1 du Code de l'Action sociale et des Familles,

VU le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées,

Vu la demande présentée par Val Du Loing Habitat, par son Président Monsieur Claude JAMET, sollicitant l'habilitation de la résidence autonomie « les Plantagenêts » à l'aide sociale départementale,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

Article 1 : D'autoriser le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne à signer la convention d'habilitation à l'aide sociale de l'ensemble des logements de la Résidence autonomie « les Plantagenêts » à Château-Landon,

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante au programme «Frais liés à l'hébergement en établissement des personnes âgées», Frais liés à l'hébergement en Ets PA.

### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (45) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEOIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

Mme Sophie DELOISY qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER

M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'a pas pris part au vote (1) :

M. Bernard COZIC en sa qualité de vice-Président de l'OPH Val du Loing Habitat



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne